

Surtension, responsabilité EDF

Par **akalouch33**, le **23/11/2010** à **08:51**

la rupture d'un cable d'une ligne électrique a engendré une surtension et a fait griller la télé et le frigo.

Si je veux réclamer des dommages et intérêts à EDF c'est sur quel fondement?

- non respect des obligations du vendeur ? défaut de conformité? ... je ne sais pas trop

Par **Camille**, le **23/11/2010** à **11:04**

Bonjour,

Commencez par voir avec votre assureur habitation, soit si le cas est prévu dans le contrat, soit si vous bénéficiez d'une assistance juridique. En parallèle, contacter les services techniques EDF/ErDF pour connaître leur position sur ce cas précis.

Si la surtension est prouvée et établie, due à la rupture du câble, que cette surtension a eu les effets décrits (expertise à prévoir), les articles 1383 et 1384 semblent de bons candidats.

Votre fournisseur est toujours bien EDF ?